Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

Avril 2016, volume 30, numéro 3

L'UQAM EN GRÈVE

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178

Responsable :
Suzanne Audette

Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx

Conception graphique :
Jean Gladu

Montage : Hélène Gauthier

Correction des textes :
Michèle Delsemme

Photographies : Mireille Bénard, Michèle Delsemme, Dominique Dodier, Hélène Gauthier, Michel Giroux, Raynald Leblanc, Dave Parent et Emmanuelle Proulx

Caricature : Boris

Impression : Accent Impression

Distribution : CSN
1601, De Lorimier, Montréal
H2K 4M5

Pour abonnement :
helene.gauthier@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Avril

6
Assemblée générale

4-5-6
Exécutif syndical I

7-8
Délégué-e syndical

13-14
Initiation à la santé sécurité du travail

18-19
Initiation to Health and Safety

21-22
Treasurer

22
SGS logiciel de trésorerie

25-26
Une démarche syndicale en environnement

25-26-27
Union Executive II

coup d'œil sur l'assemblée

Nous sommes féministes !

À l'assemblée générale du 2 mars, la présidente du conseil central, concernant les propos des ministres Thériault et Vallée, a défini ce qu'est, pour elle, le féminisme : « Ce n'est pas une étiquette. C'est une position politique pour l'atteinte d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes, tant dans les droits que dans les faits. » Dominique Daigneault a enchaîné sur la place des femmes dans les assemblées générales du conseil central. Au cours des trois dernières assemblées, tandis que les femmes étaient à peu près aussi nombreuses que les hommes, 70 % des prises de parole ont été faites par des délégués masculins. « Contrairement à ce que croit la ministre Thériault, il peut être compliqué de foncer et de prendre sa place quand tout un système et une multitude de barrières font obstacle au chemin des femmes ».

Puis, **Jocelyne Bernatchez**, **Marielle Fournier** et **Guy Trichard**, du Syndicat des centres d'hébergement privés du Grand Montréal (CSN), ont témoigné de leurs conditions de travail exécrables à la résidence pour aîné-es Les Jardins de Jouvence. Monsieur Trichard a expliqué que la direction accorde des salaires dérisoires, variant de 10,85 $ à 12,80 $ l'heure. Jocelyne Bernatchez, qui œuvre depuis 18 ans auprès des aîné-es, touche 12,80 $ l'heure. Le mépris est tel à l'égard des employé-es, a expliqué Marielle Fournier qui travaille aux cuisines, qu'elle doit payer de sa poche savon et laine d'acier. La quinzaine d'employé-es, surtout des femmes, sont parmi les moins bien rémunérés du réseau des centres d'hébergement privés. Seulement 26 % des dépenses de la résidence sont dirigées vers la masse salariale. Devant des négociations qui s'étirent depuis 18 mois, les syndiqué-es se sont dotés d'un mandat de grève. Ajoutons que la CSN a entrepris des démarches juridiques pour défendre un travailleur injustement congédié avant les fêtes.

Ensuite, **Léa Fontaine**, du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM a fait état de la négociation difficile qui perdure depuis déjà deux ans à l'université. Après 57 séances de négo infructueuses, les membres du syndicat ont voté, le 22 février, en faveur d'un mandat de grève (article en page 7). « La direction veut instaurer une nouvelle gouvernance pour faire de l'UQAM une université comme une autre », a insisté madame Fontaine. Le syndicat estime essentiel le respect des valeurs de gestion participative et de collégialité qui prévalent à l'UQAM.

Valérie Lépine, de la Table de concertation de Laval en condition féminine, et **Eve-Lyne Couturier**, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, ont parlé des impacts de l'austérité sur les femmes. Depuis son élection en 2014, le gouvernement Couillard a procédé à plus de 4 milliards de dollars en compressions, dont 1,7 milliard dans la santé et les services sociaux. Madame Couturier a rappelé que ce sont les femmes qui écopent le plus des hausses de tarifs et de la diminution des services. La chercheuse a aussi répertorié les coupes qui ont affecté spécifiquement les femmes, comme le programme *Chapeau les filles* qui a été en partie aboli, les compressions au Conseil du statut de la femme ou l'annulation de la campagne publicitaire sur l'égalité des genres. Pour Valérie Lépine, le patriarcat est un système d'oppression politique, économique et social qui maintient les inégalités à l'égard des femmes. Parmi les leviers pour atteindre l'égalité, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), qui s'appuie sur la notion de discrimination systémique s'exerçant envers les femmes, permet de mieux comprendre les causes des inégalités. La « symétrisation » qui vise à évaluer les conditions de vie des femmes et des hommes sans ADS est une stratégie antiféministe niant la discrimination systémique.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe près de 100 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de près de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Nord-du-Québec.

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103925

Les CLSC : ces mal-aimés...

Suzanne Audette
2e vice-présidente et secrétaire générale par intérim du CCMM–CSN

Nous apprenions récemment qu'encore une fois les CLSC seront la cible du ministère de la Santé et des Services sociaux. En effet, Québec compte transférer une partie des activités des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF) implantés au début des années 2000. À vrai dire, ce n'est pas la première fois que ces derniers font face à une attaque.

Dès leur création, au début des années 1970, la gauche québécoise leur reproche de récupérer l'expérience des cliniques populaires alors que les pouvoirs publics les voient comme un nid de révolutionnaires.

Ces institutions désormais gouvernementales sont issues de processus de consultation et de pression menés par les communautés, les groupes populaires et les syndicats. Les CLSC des premières générations étaient dirigés par des CA composés en majorité par des citoyennes, des citoyens et des employé-es. Laboratoires de développement social nourris par les mouvements et les acteurs sociaux présents dans les différents quartiers, ils ont répondu aux pressions populaires demandant plus d'accessibilité, de contrôle démocratique et d'approches globales dans la dispensation des services. Les CLSC ont joui d'une grande autonomie et le fonctionnement interne se voulait multidisciplinaire et participatif. Les travailleuses et les travailleurs, ensemble, apportaient leur expertise, et l'apport de chaque discipline était essentiel à l'amélioration du bien-être de la population. Les médecins n'ont jamais vu d'un bon œil cette nouvelle façon de faire qui s'opposait au modèle biomédical et à la hiérarchisation pratiqués dans les hôpitaux. Ils y ont vu une menace à leur statut et à leur autonomie professionnelle. Ils refusent donc pour la plupart de devenir des employé-es de l'État, de devenir de simples salarié-es et de ne plus être payés à l'acte. En réponse, ils fondent leurs propres polycliniques. Une des entraves au développement des CLSC aura été le refus de la plupart des médecins d'y travailler d'une part, mais aussi un manque de volonté des différents gouvernements de les consolider.

Malgré tout, après plusieurs années, ils parviennent à se faire reconnaître dans les différents quartiers où ils œuvrent avec leur spécificité, leur expertise et leur programme de première ligne.

Puis en 2004, dans la lignée de la nouvelle gestion publique, nous assistons à la création des CSSS. Déjà, quelques CLSC avaient été fusionnés avec des CHSLD dans les deux décennies précédentes, mais avec ces méga-établissements, on compromet leur survie et leur mission. Le volet psychosocial en prend un coup et devient le parent pauvre.

Autre choc : les CLSC dans leur mission avaient l'obligation de dispenser des services. Or, les CSSS doivent s'assurer que ces services soient donnés. Un intermédiaire peut donc le faire à leur place. C'est par le fameux « projet clinique » qu'ils définiront les besoins de leur population et aussi qui les dispensera. On est en droit de se demander si cette nouvelle approche n'était tout simplement pas un moyen détourné de reléguer au privé les services auparavant offerts dans les CLSC.

Depuis, la mise à nu des CLSC s'opère allègrement. En effet, on transfère de nombreux intervenantes et intervenants dans différents établissements privés : ressources intermédiaires d'hébergement privé, cliniques-réseau, cliniques de pédiatrie sociale (celle du Dr Julien pour ne pas la nommer), etc. Tant qu'à déshabiller Pierre, autant le faire comme il faut : appuyons maintenant les GMF !

Il est clair que depuis l'arrivée du ministre Barrette, le parti pris pour le privé n'est plus à démontrer. Grâce au financement du public, on consolide les cliniques privées et renforce l'entrepreneuriat médical. Comme si ce n'était pas assez, on légalise les frais afférents pour favoriser leur rentabilité et les médecins s'incorporent comme entrepreneurs à même les fonds publics. En soi, c'est un scandale !

Les dés étaient pipés d'avance, direz-vous ? Je crois sincèrement qu'aucun de ceux qui nous gouvernent n'a jamais voulu affronter le puissant lobby des médecins. Il aurait fallu une forte volonté politique de nos gouvernements et davantage de médecins soucieux de justice sociale pour que les CLSC jouent pleinement leur mission d'origine.

Le cercle et la boîte

Comprendre, guérir

« C'est une puissante expérience où l'on explore une multitude d'émotions qui nous permettent de comprendre le traumatisme intergénérationnel des communautés autochtones brisées par la colonisation. Jamais je n'oublierai ce voyage bouleversant ! ». C'est ainsi que s'est exprimée une participante à la suite de la tenue de l'atelier *Le cercle et la boîte*, le 8 mars, offert par Josiane Loiselle-Boudreau et Alana Boileau, de Femmes autochtones du Québec, à l'initiative du comité de la condition féminine du conseil central.

Cet outil de guérison et de sensibilisation a été développé par la thérapeute Jann Derrick, d'origine Mohawk, afin de permettre à des membres des communautés autochtones, notamment des jeunes, de comprendre l'impact de la colonisation sur leur être et leur existence. Ainsi, cet exercice d'expérimentation concrète nous ramène à l'époque de pré-colonisation durant laquelle les communautés vivaient en interdépendance. Rapidement, l'exercice arrive à nous faire vivre les rapports extrêmement étroits entre les divers membres du groupe. Au centre du cercle, les enfants bénéficiaient des soins de l'ensemble de la communauté, dont les membres occupaient tous un rôle défini qu'ils soient parents, grands-parents ou gardiens-guerriers. Les homosexuel-es exerçaient également un rôle spécifique, souvent celui de sages bispirituels et étaient sollicités dans certains rituels.

L'arrivée des Occidentaux bouleverse complètement cet équilibre harmonieux et a des effets dévastateurs, à commencer par l'adoption de la *Loi sur les Indiens*, en 1876, qui visait à assimiler les Autochtones et à s'approprier leurs terres et leurs ressources. S'ajoute la mise en place de quelque 139 pensionnats indiens, élément central de la stratégie d'assimilation du gouvernement canadien. Pendant plus d'un siècle, environ 150 000 enfants autochtones ont été arrachés à leur famille. Privées de leurs enfants, des communautés entières ont ainsi été déstabilisées et meurtries.[1]

Cette longue succession historique a engendré des traumatismes transmis de génération en génération qui ont fragilisé le tissu social des communautés autochtones, affectées de façon continue par des atteintes à leur culture et à leur intégrité.

Le cercle et la boîte, bien que profondément troublant, apporte de l'espoir et nous donne envie de tisser des liens durables et respectueux entre nos communautés.

Mireille Bénard
Conseillère syndicale

www.faq-qnw.org/fr

[1] Dans ces écoles, « les jeunes autochtones ont vécu d'innombrables sévices corporels, sexuels, émotifs et psychologiques. Dans les pires cas, les jeunes pensionnaires ne sont jamais revenus chez eux et leurs familles sont restées sans réponse quant au sort de leur enfant, celui-ci ayant souvent été enterré dans l'anonymat et sans cérémonie. ». *Debout et solidaires, femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec,* FAQ, 2015, p.15

Réforme du mode de scrutin

Chaque vote compte

Profitant de ce qu'il juge comme un contexte favorable pour une réforme du mode de scrutin, le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) vient de constituer le *comité conseil citoyen*, un groupe composé de nombreuses personnalités de divers horizons afin de « développer une proposition rassembleuse » qui mènera à l'élaboration d'un nouveau système électoral proportionnel. Ce sont de récentes déclarations du chef du PQ et d'un député de la CAQ qui donnent espoir au MDN de voir une telle réforme se concrétiser. « C'est un enjeu qui est toujours d'actualité, puisque 70 % de la population est en faveur d'une réforme du mode de scrutin », estime Jean-Sébastien Dufresne, président du MDN.

« C'est une façon d'augmenter la participation aux élections, particulièrement celle des jeunes », soutient Émilie Guimond, travailleuse sociale et ancienne coporte-parole de Québec solidaire. Pour madame Guimond, qui fait partie du comité conseil citoyen, chaque vote doit compter.

Rappelons que lors de la dernière élection, en 2014, le PLQ a obtenu 42 % des voix alors qu'il a remporté 70 sièges à l'Assemblée nationale. Le PQ a obtenu 30 député-es avec 25 % des votes, la CAQ, 22 sièges avec 23 % et QS, 3 député-es avec 8 %. On note donc une distorsion entre le nombre de votes exprimés et celui des sièges obtenus. Les tiers partis sont les plus désavantagés par le mode de scrutin uninominal à un tour.

Parmi la vingtaine de personnalités composant le comité conseil citoyen, on retrouve notamment Jean-Pierre Charbonneau (ancien ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques), Gérald Larose (ancien président de la CSN), la militante du mouvement communautaire Lorraine Guay, Claude Béland qui a présidé les états généraux sur la réforme des institutions démocratiques, Dr Marie-France Raynault, du Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal et Sébastien Rivard, du RIOCM.

Groupe citoyen non partisan, le Mouvement pour une démocratie nouvelle milite depuis 15 ans pour un système électoral permettant de mieux représenter la volonté populaire lors des élections. Une plus grande représentation des femmes, de la diversité québécoise et des régions sont également des objectifs visés par un système proportionnel.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

meilleuredemocratie.com

Le 4 mars, le MDN a annoncé la formation d'un *comité conseil citoyen* qui a pour objectif de « développer une proposition rassembleuse » afin de réformer le mode de scrutin au Québec.

Défense du réseau des services de garde éducatifs

La CSN poursuit le combat

Alors que les associations patronales de CPE et de garderies privées ont récemment conclu des ententes sur le financement des services de garde, la CSN persiste et signe : fin février, elle a lancé une vaste campagne intitulée *Un réseau qui fait grandir* pour contrer les attaques menées contre les services de garde éducatifs. « Le réseau est mis à mal. Les vagues successives de compressions minent la capacité de nos différents services de garde à accomplir leur mission, que ce soit les CPE, les services de garde en milieu familial reconnus ou ceux dans le milieu éducatif », soutient Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN. « Avec cette campagne, nous exhortons le gouvernement à cesser ses attaques contre le réseau, un joyau si cher à la population québécoise ».

Une vaste opération de signature de cartes postales a été déclenchée en vue du budget provincial du 17 mars. Des dizaines de milliers de cartes ont ainsi été acheminées à l'Assemblée nationale afin de revendiquer que le gouvernement mette fin aux compressions et qu'il investisse les sommes nécessaires au maintien de services éducatifs de qualité.

La campagne vise également à mettre en lumière qu'au fil des ans, les gouvernements ont mis en place des mesures favorisant les garderies commerciales, que ce soit en leur accordant des places à contribution réduite ou par le biais d'une bonification du crédit d'impôt versé aux parents, qui devait pourtant être une contribution de transition, le temps de créer de nouvelles places en CPE. « On le voit, le gouvernement ne distingue pas les garderies privées des CPE ou des RSG », ajoute madame De Sève. « Pourtant, la qualité des services offerts y est nettement supérieure. Si on veut maintenir un tel niveau, il faut y mettre les sous. », conclut la porte-parole.

Une enquête publiée l'an dernier par l'Institut de la statistique du Québec sur la qualité des services de garde indiquait que 40 % des poupons et le tiers des enfants de moins de cinq ans ne recevaient pas des services satisfaisants dans les garderies privées non subventionnées.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Le blitz de signatures de cartes postales s'est déployé partout au Québec.

Manifestation devant des bureaux du ministère de la Famille, à Montréal, le 18 mars.

Lancement de la campagne, le 28 février.

Forum jeunesse de l'Île de Montréal

Porter la voix des jeunes

Malgré que le gouvernement Couillard ait décidé de couper les vivres aux forums jeunesse du Québec en avril 2015, le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) s'est retroussé les manches afin d'assurer la survie de l'organisme qui défend les intérêts des jeunes et porte leur voix. Le FJÎM a dû procéder à une réorganisation : des postes de représentation ont été supprimés et le nombre d'employé-es est passé de huit à deux. En dépit de ces obstacles, le FJÎM poursuit sa mission : l'organisme montréalais tenait une réunion dans les bureaux du conseil central, fin février, afin d'apporter la dernière touche à son *Événement régional jeunesse 2016*, qui aura lieu le 31 mars. Cette rencontre constitue l'assemblée annuelle du FJÎM où tous ses membres sont conviés à participer à une série d'ateliers. Entre autres sujets : la santé démocratique, l'éducation à la citoyenneté et la place des jeunes en politique et dans les lieux décisionnels. Bon nombre d'invité-es s'entretiendront aussi avec les membres sur divers sujets les touchant de près. Un 5 à 7 de réseautage est également prévu. Une formule des plus intéressantes sera mise de l'avant au cours de l'événement, soit une formation éclair. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Facebook du comité jeunes du conseil central.

À la réunion du nouveau FJÎM, Alain Ouimet, vice-président, a dressé un portrait des différentes formes d'engagement du conseil central.

comité jeunes
Conseil central du Montréal métropolitain CSN

Doug Scott Lorvil
Comité jeunes
STT du CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord–CSN

Comité jeunes du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

Les agents de sécurité de l'aéroport de Montréal votent la grève

Quand expertise rime avec sécurité !

Devant le mépris de l'employeur, les membres ont voté la grève à 91 %.

Accrédité et affilié à la CSN depuis mars 2015, le Syndicat des agents de sécurité de l'aéroport de Montréal (SAS-ADM) ne l'a pas eu facile. Pour se sortir des griffes d'une union internationale, il aura fallu que ses membres signent une formule de révocation de leur accréditation syndicale et supportent, le temps de se resyndiquer auprès de la CSN, la chute libre qu'engendre le fait de se désyndiquer. En effet, l'ancien syndicat avait signé une nouvelle convention collective dans le dos des quelque 140 membres, qui avalisait des baisses salariales de 4 $ l'heure en moyenne, et ce, sans jamais avoir consulté les membres, que ce soit en assemblée générale ou autrement. Il faut savoir que le Code canadien du travail permet de telles aberrations et entorses à la démocratie.

Enfin libérés de cette organisation, les agents de sécurité sont maintenant aux commandes de leur nouveau syndicat affilié à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN). Leur projet de convention collective tente actuellement de corriger les baisses de salaires consenties par l'ancien syndicat et de négocier des conditions de travail qui permettent de maintenir l'expertise au sein de cet important maillon de la sécurité à l'aéroport de Montréal (ADM).

Au moment d'écrire ces lignes, le comité de négociation tente toujours de redresser ce lourd et douloureux héritage devant un conciliateur de la Commission canadienne des relations industrielles. L'employeur, la firme Garda World, qui détient elle-même un contrat de son client ADM, a bonifié son offre salariale de départ d'un ridicule dix sous. Cette offre méprisante a été rejetée à 100 % par les membres. Un vote de grève a aussi obtenu l'adhésion de 91 % des syndiqué-es.

En parallèle, les membres sont mobilisés et portent sur les lieux de travail des objets de visibilité et s'affichent fièrement comme membres de la CSN. De leur côté, la FEESP et la CSN vont coordonner leurs efforts afin de faire en sorte que soient reconnues l'expertise et la compétence de ce groupe de travailleuses et de travailleurs. Cela devra nécessairement se traduire par l'obtention d'une bonne convention collective, laquelle ne cherchera pas à diminuer les coûts de revient au détriment de la sécurité et de la rétention de l'expertise.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Syndicat des agent-es de sécurité de l'Aéroport de Montréal
SAS-ADM
NOTRE EXPERTISE VAUT LE COÛT

Négociation chez Newrest

En grève !

Plus décidés que jamais, les travailleuses et travailleurs de Newrest-Servair Montréal ont déclenché une grève d'une journée le 18 mars. La direction de cette multinationale française spécialisée dans la confection de repas pour compagnies aériennes refuse de leur accorder des conditions décentes. Syndiqués depuis un peu plus d'un an à la CSN, les employé-es sont, pour la plupart, rémunérés au salaire minimum et à temps partiel.

Depuis le début de la négociation, qui s'est amorcée cet été, l'administration refuse de répondre aux attentes légitimes des syndiqué-es. Pourtant, ce qui sépare les deux parties est de l'ordre de 2 % d'augmentation salariale et étant donné les salaires offerts par les compétiteurs, le syndicat, qui compte une centaine de membres, ne comprend pas l'entêtement de l'employeur. Avant le déclenchement de la grève, le syndicat s'est fait des plus visibles : cache-cou et brassards ont été portés par les employé-es et on a installé des panneaux de signalisation aux abords de l'usine de production, située à Dorval, pour presser la compagnie à agir, en vain. Le syndicat veut aussi obtenir de meilleures conditions pour favoriser la rétention des travailleurs et conserver leur expertise.

Pour un réinvestissement urgent

Les profs à la défense de l'UQAM

Le 8 mars, le Syndicat des professeures, professeurs et maîtres de langue de l'UQAM (SPUQ-CSN) tenait une deuxième journée de grève dans le cadre du renouvellement de sa convention collective, échue depuis mai 2013. Cette grève se déroulait sur fond de crise financière, plombant la mission même de l'établissement, en plus d'être marquée par une grève de plus de trois mois du SÉTUE (employé-es étudiants) qui perdure encore au moment d'écrire ces lignes, ainsi que la perspective de la désaffiliation d'une des facultés de l'université. Rien de moins! Bref, de l'avis même du recteur, une crise non seulement financière, dont les politiques gouvernementales sont directement responsables, mais qui affecte aussi le tissu social de l'UQAM et qui serait à la source des grèves étudiantes de 2015 qu'a connues cette université.

À travers la bataille du SPUQ, ce n'est pas qu'une question d'amélioration de conditions de travail qui se joue, c'est aussi la relance de l'UQAM. En effet, les demandes syndicales visent, entre autres choses, à diminuer le ratio prof/étudiants pour tenter de le ramener vers la moyenne québécoise. On veut abaisser le nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe et consolider la qualité de la formation. Les objectifs d'appui à la vie universitaire ainsi que de soutien à la recherche et à la création sont également au cœur des préoccupations syndicales et se concrétisent par des demandes spécifiques entourant ces problématiques.

Après deux ans de négociation et près de 60 rencontres entre les parties, la direction de l'UQAM a annoncé, sur le ton d'un ultimatum, qu'elle déposerait, le 31 mars, une offre finale à son corps professoral. Après quoi, le SPUQ réunira l'assemblée générale de ses membres, afin d'analyser et de disposer des éléments de cette dernière proposition patronale.

Est-ce que le réinvestissement en éducation que le gouvernement du Québec a promis avec son tout dernier budget viendra aider à dénouer l'impasse dans les négociations entre l'UQAM et le SPUQ? Est-ce que les supposés nouveaux crédits permettront d'assurer véritablement la relance des universités, en particulier l'UQAM qui lutte littéralement pour sa survie? Les offres de la direction de l'UQAM le 31 mars permettront-elles d'atteindre la pérennité d'un développement de l'enseignement, de la recherche, de la création et de la promotion de la vie universitaire dans cette université unique, essentielle à l'essor de la communauté francophone de Montréal et du Québec? À suivre dans une assemblée syndicale près de chez vous...

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

➲**www.spuq.uqam.ca**

28 avril 2016

Observons une minute de silence

Le conseil central, le STTCSN et la CSN invitent tous ses membres à souligner la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, notamment par une minute de silence le 28 avril, à 10 h. En hommage à ces victimes, invitons nos camarades à se recueillir dans chacun de nos milieux de travail. Rappelons que la prévention, c'est vital!

Chaque année, on compte entre 150 et 250 décès à l'occasion ou en raison du travail. Il s'agit des décès reconnus par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Au Québec, plus de 85 % des travailleuses et travailleurs ne sont pas protégés par la législation en matière de prévention. Moins de 20 % sont couverts par l'ensemble des mesures prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Pour être efficaces, les dispositions en matière de prévention doivent s'appliquer à toutes et tous. Depuis 1985, aucun gouvernement n'a agi pour mettre en vigueur les règlements d'application.

➲**www.28avril.org**

Projet de loi 70

Conçu pour les entreprises

Déposé le 10 novembre 2015 à l'Assemblée nationale en vue de son adoption en mars 2016, le projet de loi 70 (PL70)[1] vient confirmer nos craintes : les Québécoises et les Québécois doivent être mis au travail le plus rapidement possible, peu importe leur parcours ou leurs besoins, et l'éducation doit être conçue principalement pour répondre aux besoins ponctuels en main-d'œuvre. Modifiant plusieurs autres lois, parfois dans leurs aspects les plus intéressants, le PL70 mérite d'être combattu avec vigueur.

Approche coercitive

L'intention la plus odieuse de ce projet de loi a déjà été abondamment commentée : il s'agit d'obliger les personnes nouvellement prestataires de l'aide sociale à participer au programme « Objectif Emploi », sous peine de se voir couper les prestations mensuelles de moitié. Comme si on pouvait vivre avec 312 $ par mois ! Et cela inclut une obligation d'accepter un emploi « convenable », même s'il est éloigné du domicile !

Cette approche coercitive et punitive de l'aide sociale est une atteinte à la dignité humaine et ne tient aucunement compte de la situation et des besoins des personnes. Alors que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale vient de terminer une consultation publique sur les suites à donner au plan d'action de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il propose dans le PL70 des modifications législatives rétrogrades qui sont en totale contradiction avec l'esprit de cette loi.

La formation assujettie aux entreprises

Au-delà de cet aspect le plus choquant, le projet de loi apporterait à la dynamique éducation-emploi des déséquilibres importants, moins spectaculaires peut-être, mais tout aussi néfastes. Présentés comme de simples modifications, certains éléments du projet de loi induisent un changement de paradigme, faisant passer en douce les besoins souvent ponctuels des entreprises avant ceux des personnes et de la collectivité, brouillant les frontières entre la formation initiale et la formation continue, tout en transformant pernicieusement le partage des responsabilités entre les acteurs de l'éducation et ceux du marché du travail.

D'un côté, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)[2] devrait maintenant « favoriser l'adéquation formation-emploi » dans ses politiques et plans d'action, mettant ainsi en veilleuse les besoins spécifiques en formation continue des personnes en emploi. Le mode de nomination des personnes siégeant à la CPMT serait changé et dorénavant placé sous la responsabilité directe du ministre. La CPMT se verrait aussi retirer ses prérogatives concernant les critères de répartition des ressources des fonds liés aux mesures et programmes prévus pour la formation de la main-d'œuvre et pour l'emploi. D'un autre côté, la CPMT obtiendrait le nouveau pouvoir de recommander au réseau d'éducation les actions à entreprendre pour répondre aux besoins de développement de la main-d'œuvre.

En élargissant le registre de la loi du 1 %[3], à la « main-d'œuvre actuelle et future », le gouvernement détourne une partie des sommes du fonds et semble vouloir assujettir le rôle du ministère de l'Éducation, des commissions scolaires et des cégeps dans la conception et l'offre de programmes au nouveau dogme de l'adéquation formation emploi.

Un problème mal posé ?

Les problèmes auxquels le PL70 voudrait répondre n'ont jamais été clairement identifiés. La satisfaction des employeurs quant à la formation initiale est avérée. S'il y a des difficultés de recrutement dans certaines entreprises, pourquoi ne pas examiner le problème globalement ? Pourquoi ne pas questionner d'abord les conditions de travail, ou les perceptions qu'ont les jeunes d'un secteur donné d'activité ?

Le projet de loi 70 présente des changements qui pourraient avoir des conséquences majeures sur le sort des gens, qui sont en rupture avec les consensus sociaux et qui constituent une régression par rapport aux lois actuelles. Le conseil central et la CSN n'entendent pas laisser passer cette loi sans intervenir !

Madeleine Ferland
Comité éducation
Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency–CSN

[1] Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

[2] La CPMT est une instance nationale de concertation dont les membres proviennent du milieu des employeurs, de la main-d'œuvre, de l'enseignement, des organismes communautaires et de ministères concernés par les mesures d'emploi et de formation.

[3] Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Manifestation contre le projet de loi 70 le 10 février, à Montréal.

La campagne Boycott, désinvestissement et sanctions

Les parlementaires canadiens anti-BDS

Le 22 février, les parlementaires fédéraux votaient la motion suivante :

Que, étant donné l'amitié et les relations économiques et diplomatiques de longue date qui unissent le Canada et Israël, la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger [1].

Officiellement, le Canada ne reconnaît pas l'occupation des territoires annexés de facto en 1967, ni leur colonisation. Le processus de paix a servi d'écran de fumée à la colonisation. Aussi bien dire que la voie diplomatique a été un échec monumental pour le peuple palestinien, et une aubaine incroyable pour Israël. Reste la résistance violente et les sanctions économiques comme moyen de défendre les droits légitimes des Palestiniennes et Palestiniens. Le Canada condamne les sanctions économiques à l'endroit d'Israël, mais l'approuve pour 22 autres pays. Ottawa se détourne également de la résistance violente. Le message du Parlement canadien est clair : les Palestiniens doivent se soumettre au colonialisme israélien et accepter la vie sous l'apartheid. Comme le Canada ne peut soutenir ouvertement l'apartheid (rappelons que le Canada a rejeté l'apartheid sud-africain il y a trois décennies), il le fait derrière des accusations de « diabolisation » et de « délégitimation », faisant d'Israël la victime, et faisant de la campagne BDS les oppresseurs. Justin Trudeau ou Stephen Harper : du pareil au même lorsqu'il s'agit d'Israël!

La bonne nouvelle, c'est que les stratèges de la machine de propagande israélienne ont désormais abandonné l'accusation d'antisémitisme. BDS n'est donc plus antisémite, disent-ils, désormais, BDS « diabolise » et « délégitime ». Pourquoi ce changement de vocabulaire ? Parce que l'accusation d'antisémitisme n'est plus efficace aujourd'hui pour intimider les « organismes, groupes et particuliers du Canada » et de les contraindre à arrêter « de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger. » Bref, ces stratèges soufflent aux parlementaires canadiens des propos qu'ils espèrent plus efficaces pour rendre la colonisation et l'apartheid conviviaux. Mais c'est mission impossible pour eux : BDS est un moyen qui vivra et qui vaincra…

Roger Waters a été l'invité de Guy A. Lepage le 6 mars à l'émission *Tout le monde en parle*. Guy A. a demandé au cofondateur de Pink Floyd pourquoi il soutient la campagne BDS.

Il lui a répondu que quiconque se soucie de justice et de droits fondamentaux doit soutenir les Palestiniens. Dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, précise-t-il, les Palestiniens n'ont aucun droit : ils vivent carrément sous un régime de loi martiale imposé par Israël, et BDS est une protestation légitime et non violente pour s'y opposer. Au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne, il y a quelque chose de dangereux, d'étrangement malsain, de carrément immoral et antidémocratique dans le fait de brandir des menaces légales contre des organisations qui soutiennent BDS, des organisations de défense des droits humains. La critique de Roger Waters ne se limite pas aux législateurs, mais aussi aux médias complaisants et manipulateurs, surtout lorsqu'il est question d'Israël. Saluons au passage Guy A. pour ses questions à contre-courant.

Denis Kosseim
Comité solidarité internationale
Syndicat de l'enseignement du cégep André-Laurendeau (CSN)

[1] Vote no.14, 229 député-es ont voté pour la motion, 51 contre.

La CSN appuie la campagne BDS, une campagne non-violente légitime afin qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international :

1. En mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur;
2. En reconnaissant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue;
3. En respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugié-es palestiniens à revenir dans leur maison et propriété comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU.

Soirée de contes sous le baobab

La parole africaine

Comité immigration et relations ethnoculturelles

Bebeto Lonsili était accompagné de Adama Daou, au djembé et au balafon, le 25 février.

Que ce soit par le conte, le mythe, le dicton, l'humour, le chant ou la musique, l'art de la tradition orale africaine permet la transmission des connaissances, des valeurs et des coutumes, a expliqué l'artiste Bebeto Lonsili, invité par le comité immigration et relations ethnoculturelles du conseil central à célébrer la solidarité lors d'une soirée pour souligner le Mois de l'histoire des Noir-es, le 25 février. Originaire du Burkina Faso, l'artiste, un peu à la manière de ce qui se pratique ici avec les chansons à répondre, a offert, entre autres prestations, des contes à répondre. Reprenant aussi certains dictons africains bien connus, comme « Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle », de l'écrivain malien Amadou Hampâté Bâ, Lonsili a su imager son récit. Le public s'est joint volontiers à cette fête de la parole, du chant et de la musique africaine.

Assemblée publique le 30 mars

L'austérité n'est pas la solution !

Le conseil central organise une assemblée publique pour présenter d'autres types de solutions fiscales que les mesures d'austérité du gouvernement Couillard.

Mercredi 30 mars 2016, à 19 h
Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, Montréal (métro Beaudry)
Avec Chantal Santerre, comité des solutions fiscales de la Coalition Main rouge et Ianik Marcil, économiste indépendant.
Un échange avec la salle suivra.
Ouvert à toutes et à tous, aucune inscription nécessaire.

Journée des entraidantes et des entraidants

Ressourçant

C'est le thème de la consommation de substances psychoactives qui a été développé lors de la Journée des entraidantes et des entraidants du conseil central, le 5 février. D'entrée de jeu, la conférence de Jean-Sébastien Fallu, professeur en psychoéducation à l'Université de Montréal et président-fondateur du Grip Montréal, a mis la table quant aux valeurs que sous-tendent les enjeux de consommation et a fait un survol des connaissances scientifiques sur le sujet. Par la suite, deux témoignages de personnes ayant vécu des problèmes de consommation ont permis de reconnaître différents cheminements en matière de réadaptation des toxicomanies : l'un, d'une approche de réduction des méfaits et l'autre, d'une approche visant l'abstinence. L'après-midi s'est poursuivie avec une présentation des responsables régionales du développement des réseaux d'entraide du Montréal métropolitain et de la Montérégie sur le cycle de l'assuétude et les étapes du changement. Des échanges entre les participantes et participants ont permis de dynamiser cette journée de ressourcement.

Julie Bélanger
Développement des réseaux d'entraide

➲**www.ccmm-csn.qc.ca/entraide**

Le sens du travail dans nos vies

Le prochain rendez-vous se fera sous forme d'un *5 à 8* le 20 avril, au Centre St-Pierre. *Le sens du travail et au travail* nous sera présenté par la conférencière Estelle M. Morin, professeure au département de management de HEC Montréal. Diplomée en psychologie (Ph.D) à l'Université de Montréal, madame Morin a mis au point un modèle décrivant les caractéristiques d'un travail qui a du sens et montré l'importance de donner un sens au travail pour préserver la santé mentale et stimuler l'engagement. La présentation d'un milieu de travail en « perte de sens » nous permettra d'illustrer certains propos de madame Morin.

Venez prendre une bouchée avec nous dès 17 h et discuter de ces enjeux, dès 18 h. Pour vous inscrire, contactez Hélène Gauthier, à helene.gauthier@csn.qc.ca ou au 514 598-2086 avant le 15 avril.

Quand ferme l'usine

Devoir de mémoire

L'industrie des pâtes et papiers au Canada est née en 1800 et a vécu énormément de transformations. Depuis quelques décennies, cet ancien fleuron de l'économie canadienne est écorché vif par la gestion erratique des multinationales qui régissent ce secteur et par la mutation des médias, passant en un temps record du papier au virtuel. Des régions entières ont vécu la déchéance en raison des nombreuses fermetures d'usines, qui étaient au centre de leur développement économique et de leur croissance démographique. Au cœur de ce déclin, il y a, bien sûr, d'innombrables travailleuses et travailleurs, et leur famille qui ont peine à se relever. Ceux-ci sont les gardiens de la mémoire des grandes batailles encore aujourd'hui en mouvement. Le nouveau documentaire du cinéaste Simon Rodrigue, *Quand ferme l'usine*, produit par l'Office national du film (ONF), donne la parole à d'anciens travailleurs ayant vécu l'essor et la disparition de l'industrie des pâtes et papiers dans leur région respective, soit Trois-Rivières, ancienne capitale mondiale du papier, Miramichi au Nouveau-Brunswick et Smooth Rock Falls, située dans le nord de l'Ontario.

En 2012, le réalisateur nous avait offert *Hommes-des-bois – Bûcherons de chantier*, un documentaire sur la vie des bûcherons traditionnels avant l'arrivée de la mécanisation, en Mauricie. Cette fois, toujours avec la même sensibilité, il se tourne vers celles et ceux qui vivent de front les ravages des fermetures d'usines. Lucides et intelligents, les travailleurs nous offrent leur histoire personnelle afin de nous sensibiliser à leur expérience. Certains, aujourd'hui retraités de l'industrie, se retrouvent dans une région où il est maintenant impossible de vendre sa maison tellement l'économie et l'espoir ont quitté le sol en même temps que l'usine. Pourtant, l'amour du métier est toujours au cœur de leur souvenir. Par leurs témoignages, ils nous invitent au devoir de mémoire, mais également à la solidarité envers les travailleurs de cette industrie qui, encore aujourd'hui, continuent de lutter chaque jour pour leur travail.

ONF

Quand ferme l'usine, deuxième volet d'une trilogie sur l'industrie forestière signé Simon Rodrigue, a été présenté en première au Rendez-vous du cinéma québécois en février. Il est présentement en tournée à travers les régions du Québec afin d'aller à votre rencontre. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site de l'ONF ou sur la page Facebook du film.

Julie Lampron
Salariée CSN

➲**www.onf.ca**

Assassinat de Berta Caceres

Le Honduras perd une femme d'exception

Photo : Goldman Environmental Prize

Une grande figure des mouvements environnementaliste, autochtone et social du Honduras, Berta Caceres, a été assassinée chez elle, dans la ville de La Esperanza, le 3 mars. En 2015, la militante avait reçu le prestigieux prix international Goldman en reconnaissance à son combat pour la défense de l'environnement et des terres ancestrales du peuple Lenca. Le mouvement piloté par Caceres s'est fait connaître par sa lutte contre la construction du barrage hydroélectrique Agua Zarca, un méga projet menaçant tant l'environnement que des centaines d'habitants du peuple Lenca, dans le département de Santa Bárbara, dans le nord-ouest du pays. L'assassinat de Caceres met en lumière l'impunité absolue régnant au Honduras, où les autorités soutiennent qu'il s'agirait d'un crime commis par des voleurs alors qu'il est de notoriété publique que ce sont les activités militantes de Caceres qui lui ont coûté la vie. Depuis le coup d'État militaire de 2009, le Honduras est devenu l'un des pays les plus dangereux au monde. Syndicalistes, militantes et militants des mouvements sociaux font face à une répression brutale et permanente.

La nouvelle de l'assassinat de Caceres a été une onde de choc au niveau international, générant une pression accrue sur le gouvernement hondurien afin qu'il traduise en justice les auteurs de ce crime. Le conseil central est de tout cœur avec la société civile hondurienne qui vient de perdre l'une de ses plus ardentes défenderesses environnementalistes.

Victor Carranza
Conseiller syndical
Service de syndicalisation

Se défaire de la dépendance au pétrole

La veille du début des consultations du BAPE sur le projet de pipeline Énergie Est de TransCanada, des centaines de femmes ont érigé un mur symbolique contre les oléoducs et les sables bitumineux, le 6 mars. La manifestation avait lieu à Sorel-Tracy devant les réservoirs de pétrole de la compagnie Kildair. Afin d'illustrer la menace des bouleversements climatiques sur la vie humaine, des poussettes vides ont été disposées devant les bannières du rassemblement. Des militantes et militants du conseil central ont participé à cette action féministe, dont Suzanne Audette (sur notre photo).

36e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

Au cœur de nos luttes, l'action !

Archives

Le conseil central tiendra son congrès triennal du 6 au 10 juin 2016, au Palais des congrès de Montréal. Toute l'équipe du conseil central est à pied d'œuvre pour cette 36e édition et on se donne comme mission de poursuivre notre travail dans l'action et la mobilisation. Lors du congrès précédent, nous avions développé une formule novatrice afin de participer à la réflexion sur la nécessité de renouveler les pratiques syndicales et le syndicalisme dans son ensemble. Nous comptons poursuivre dans cette voie et espérons que vous y prendrez part activement. Pour le conseil central, les valeurs fondatrices de la CSN – l'autonomie, la solidarité et la liberté – sont plus que jamais d'actualité et doivent être au centre des réflexions qui nous alimenteront. C'est donc un événement à mettre à votre agenda !

Suzanne Audette
Vice-présidente et secrétaire générale par intérim du CCMM–CSN

UN RÉSEAU QUI FAIT grandir

À LA DÉFENSE DE NOS SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

CSN

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

CSN.QC.CA